



Chronique économique

SITUATION AGRUMICOLE EN SICILE⁽¹⁾

Le marché des citrons « Primafiore » a une tendance satisfaisante. La raison en est les possibilités d'exportation sur la France, la Belgique et la Pologne. De plus, outre la reprise imminente prévue des exportations sur certaines zones de l'Allemagne occupée, depuis quelques jours, les prévisions concernant les exportations sur d'autres marchés européens et extra-européens sont également favorables.

Dans le secteur des dérivés des Agrumes, la situation est incertaine et faible. Les ordres manquent à cause d'une certaine gêne qui n'est pas sans conséquence. Les prix des huiles essentielles, particulièrement celle de bigarade, tendent à baisser légèrement.

Quant aux huiles essentielles de citron, leurs prix ont subi un recul rapide, l'influence de la « Convention » s'est faite sentir sur tout le secteur industriel agrumicole. La raison fondamentale de cette dépression est une conséquence des très belles perspectives concernant le rendement quantitatif de la production des essences de citron. Pour la campagne 1947-48, cette dépression résultera de l'augmentation de la production des fruits frais que l'on évalue devoir être de 25 à 50% supérieure à celle de la campagne 46-47, sans tenir compte des stocks de fabrication ancienne conservés dans un but spéculatif.

Ces indications ont d'autant plus de valeur que les autres « essences » ont moins diminuées, quant à leur cotation; précisément en prévision de la production des autres agrumes frais (oranges, mandarines, bergamotes) qui sera légèrement supérieure à celle de l'année en cours et que la production d'essence sera moindre, par suite des exportations en fruits frais.

Cette situation est d'autant plus gênante qu'un an après le terme fixé par la loi du 5 juillet 1908 n° 404 (inspirée par la Chambre Agrumicole de Sicile et de Calabre) le Ministère du Commerce et de l'Industrie n'a pas encore fixé le prix officiel du citrate de calcium pour l'exercice 46-47.

Le citrate de calcium, matière première pour la fabrication de l'acide citrique, est, dans le vaste cycle de l'industrie de transformation du citron, l'élément

fondamental d'équilibre de tous les secteurs de l'économie agrumicole sicilienne. C'est sur son prix que l'agrumiculteur fixe son évaluation pour les fruits de déchets, et le fabricant d'essence, ses prétentions.

Or, cet élément fondamental manquant, le marché des affaires, dans le monde agrumicole, ne peut être qu'incertain. Cette situation a créé une certaine agitation dans l'industrie du citrate et dans les milieux artisanaux qui vivent de celle-ci, aussi est-il demandé au gouvernement que soit fixé le prix officiel en fonction de l'intérêt général et ce, dans une mesure qui tienne compte des coûts actuels et en vue de la production.

Quant aux fabricants du produit fini qu'est l'acide citrique, ils ne cherchent qu'à faire valoir leurs intérêts particuliers, en se retranchant derrière leur prix de revient et les difficultés du commerce international.

En effet, de ce côté les dernières nouvelles parvenues sont alarmantes pour tous les secteurs agrumicoles de Sicile et de Reggio de Calabre: le développement et surtout l'activité de l'Industrie Américaine du citrate biologique a mis sur les marchés de notables quantités de ce produit « non naturel » à des prix qui battent le produit naturel italien, coté officiellement aujourd'hui à 550 lires le kg.

Il paraît d'ailleurs que les Etats-Unis ont pu produire une importante quantité d'acide citrique à prix réduit grâce aux stocks considérables de sucre prélevés en Extrême-Orient. De plus, grâce à leur médiation, la « Benckiser » allemande s'organiserait pour lancer prochainement de l'acide citrique sur les marchés européens.

On a tenté de faire parvenir le produit biologique américain jusque sur nos marchés. Cette tentative n'a pas encore réussie. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne pourra avoir lieu dans l'avenir pour des raisons se rapportant à la situation difficile de notre pays tant au point de vue politique qu'économique.

En plus du produit biologique (provenant des déchets de sucreries) les Etats-Unis passent maintenant au « synthétique pur ». Sans connaître le procédé de synthèse on peut affirmer que ce produit sera fabriqué en grande quantité et à un prix de revient inférieur au produit biologique lui-même.

(1) Nous donnons dans les pages suivantes les cotations officielles du marché sicilien des agrumes et essences de Messine à la date du 27 Septembre 1947.

L'industrie italienne d'acide citrique naturel devra nécessairement diminuer son prix de revient et celui de la matière première pour lutter et se maintenir.

La situation sera pénible étant donné le prix élevé des stocks existants. La situation est d'autant plus grave qu'on est en train d'étudier à nouveau les rapports entre les deux secteurs (citrate de calcium et acide citrique) et de réexaminer les requêtes des deux catégories de fabricants.

Le problème ne peut être résolu que par l'Etat lui-même, étant donné que les fabricants ne pourront acquérir désormais la matière première citrate à un prix leur permettant de lutter contre la concurrence de l'acide citrique biologique et synthétique étrangères. Il faudra que la différence entre le prix réel et le prix officiel du citrate soit à charge de l'état comme elle l'est depuis quelques années, c'est-à-dire depuis l'apparition du produit biologique sur le marché européen.

On manque de renseignements officiels sur ce nouvel aspect de la lutte acide citrique naturel — acide citrique biologique, mais des recherches personnelles nous font penser que dans l'étude de la menace de la concurrence étrangère, les fabricants italiens d'acide citrique (Arenella à Palerme, S.A.D.A. à Messine) n'ont pas tenu compte de l'équivoque facilement engendrée par le rapport des changes dollar-franc français, et franc français-lire italienne. Dans ce cas on ne peut dire si une situation avantageuse se dessine pour telle ou telle industrie. L'industrie sicilienne est donc sur la défensive et attend les événements.

L'essence d'orange aurait pu se maintenir à de meilleurs prix si, en plus, le produit de la Guinée Française, de qualité satisfaisante et déjà connu également sur les marchés de notre péninsule, n'avait pas fait sentir son poids. On ne peut espérer que notre production, pour cet article, puisse, d'après la tendance du marché, s'améliorer notablement si la qualité française fait encore son apparition en Italie et sur les autres marchés européens.

On calcule que la masse totale de fruits s'élèvera au chiffre d'un million à un million deux cent mille tonnes soit une augmentation, par rapport à la campagne précédente, de 20 à 25 % en ce qui concerne les citrons, 15 à 20 % pour les oranges de la zone de Syracuse ; la production de mandarines restant la même. En ce qui concerne le trafic commercial de la période estivale nos exportations correspondent à des engagements antérieurs.

Les renseignements précédents en ce qui concerne l'industrie de transformation n'ont aucun caractère officiel. Ils correspondent à la réalité des faits et non pas à des intérêts particuliers. Il est indispensable de trouver un remède, si l'on ne veut pas que succombe l'industrie agrumicole de Sicile et Calabre, en laissant le champ libre aux produits étrangers, avec les dégâts incommensurables qui en résulteraient pour l'économie nationale.

27 Septembre 1947.

D Ottavio OCCHIPENTI.

Vient de paraître :

LE MANUEL DU PLANTEUR NORD-AFRICAIN

par H. REBOUR, Chef du Service de l'Arboriculture en Algérie

Beau volume de 24 x 16 de 450 pages environ, copieusement illustré, avec de nombreux tableaux condensant des renseignements de tous ordres sur la plantation des arbres fruitiers en Afrique du Nord
Édité par l'UNION des SYNDICATS de PRODUCTEURS d'AGRUMES d'ALGÉRIE

En vente au prix de 250 francs
par poste recommandé : 290 frs — contre remboursement : 310 frs

S'adresser :

pour l'Algérie, au Syndicat Algérien des Agrumes, 12, boulevard Baudin, Alger. - C. C. P. 23-39 Alger.
pour la Tunisie, à l'Office d'Expérimentation et de Vulgarisation Agricoles et Société des Agriculteurs, 6, av. Roustan, à Tunis.
pour le Maroc, Revue Française de l'Oranger, 10, r. Colbert, Casablanca.

COMPTOIR D'EXPORTATION ET DE VENTE DE BANANES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE CAPITAL 400.000 FRANCS

BUREAU DE PARIS
2, RUE DU ROULE (1^{er})

TÉLÉPHONE : CENTRAL 67.94 (2 Lignes groupées) ADR. Télégr. : CEVBA-PARIS SIÈGE SOCIAL : FORT DE FRANCE (MARTINIQUE)

PRIX MODESTES

pour les Récoltes au départ de la plantation
FRAIS ÉLEVÉS chargeant les fournitures à l'arrivée

Imposent

des Engrais concentrés, de haute teneur, stables, adaptés aux sols et aux cultures changeantes des Tropiques.

SAINT-GOBAIN

prépare pour 1948

DES ENGRAIS COMPLEXES
SPÉCIALISÉS ET CONFORMES

DIRECTION COMMERCIALE :

17, rue de Surène, PARIS 8^e - Tél. : ANJou 79-00